



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2012

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron s'est réunie le 28 novembre 2012 à 10h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Le quorum (28 membres présents ou représentés), qui était requis pour examiner les points à l'ordre du jour, était atteint (cf. liste jointe en fin de compte rendu) puisque 35 des 42 membres de la CLE étaient présents ou représentés.

L'ordre du jour était le suivant :

- Modifications des règles de fonctionnement et proposition de modification de la composition de la CLE ;
- Projet de SAGE : consultations et enquête publique ;
- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation : reconduction en 2013 ;
- Rapport d'activité 2012 ;
- Travaux en cours.

Ouverture de la séance

M. Beuchon remercie les participants de leur présence et rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de modifier le règlement de fonctionnement et le composition du SAGE.

Il précise que le quorum des deux tiers des membres présents ou représentés, requis pour cela, est atteint et rappelle l'ordre du jour.

1. Modification des règles de fonctionnement, proposition de modifications de la composition de la CLE

1.1. Modification des règles de fonctionnement

M. Cadoret présente les modifications des règles de fonctionnement proposées à la Commission, qui répondent notamment au fait que la composition de la CLE est du ressort exclusif du Préfet.

Les propositions de modifications ont été remises en séance et concernaient 2 points principaux de l'article 2 de ces règles :

- Limitation du nombre de membres de la CLE à 44 (soit potentiellement deux sièges supplémentaires car le nombre actuel de membres est de 42)
- Possibilité pour le Président, après avis favorable de la CLE à la majorité des deux tiers en présence du quorum, de proposer au Préfet une modification de la composition de la CLE.

M. Beuchon soumet cette proposition à la CLE.

Elle est adoptée (une abstention : Mme Rivet, Région Centre).

1.2. Proposition de modification de la composition de la CLE.

Cette proposition de modification de la composition de la CLE fait suite à la demande de M. Saillard, représentant d'AREA Berry lors de la réunion de la CLE le 3 octobre dernier.

Suite à la modification des règles de fonctionnement impliquant que deux sièges supplémentaires sont potentiellement vacants et considérant les impératifs issus du Code de l'Environnement régissant la composition de la CLE, ces deux sièges peuvent être pourvus de la manière suivante :

- Un siège au sein du collège des usagers (2^{ième} collège) qui serait pourvu par un représentant du syndicat des irrigants
- Un siège qui pourrait être pourvu soit au sein du 2^{ième} collège soit au sein du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

M. Barachet indique qu'il souhaite que le second siège vacant soit pourvu au sein du collège des usagers.

Mme Rivet estime que la profession agricole pourrait être représentée par des éleveurs.

M. Beuchon rappelle la représentation historique des irrigants dans la CLE était assurée par le Président du syndicat des irrigants Yèvre-Auron, M. Sennequier, et que M. Saillard en tant que représentant que l'organisme unique avait argumenté en ce sens en indiquant qu'une représentation du syndicat des irrigants dans la CLE permettait aussi d'assurer le relai des travaux de cette dernière « sur le terrain ». Il ajoute que la demande qui vient d'être formulée par M. Barachet lui apparaît tout aussi légitime.

M. Beuchon indique qu'il lui semble opportun de proposer l'intégration d'une association de représentants d'usagers au sein du 2^{ième} collège.

M. Chéron souhaite que soit précisé le rôle d'AREA Berry afin d'évaluer pourquoi cet organisme unique ne pourrait pas représenter les irrigants.

M. Saillard précise que cet organisme est chargé réglementairement de présenter l'autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation, ce qui est sa seule mission imposée par l'Etat. Il doit pour cela réaliser des études qui réorganiseront les prélèvements et leur répartition. Cet organisme unique n'assure pas la défense des intérêts professionnels qui est du ressort du syndicat des irrigants. M. Saillard précise qu'il préside cet organisme ainsi que l'union départementale des syndicats d'irrigants à ce jour mais qu'il ne souhaite pas que cela perdure. Il indique qu'il sera démissionnaire de son poste de président de l'union des syndicats des irrigants.

M. Chéron estime que dans ce cas, AREA Berry devrait être intégrée au sein du 3^{ième} collège, puisqu'elle ne représente pas les usagers.

M. Fleureau indique que le code de l'environnement stipule précisément que les représentants des organismes uniques doivent être intégrés au sein du 2^{ième} collège.

M. Saillard ajoute que l'interlocuteur pour les services de l'Etat et le SAGE pour ce qui concerne les volumes prélevables et leur répartition sera bien l'organisme unique.

M. Lainé rappelle le rôle d'animation sur le terrain du syndicat des irrigants, qui lui semble nécessaire pour mettre en œuvre le SAGE. Il constitue un relais local fort.

Sur la question du second siège à pourvoir, M. Beuchon propose l'intégration d'un représentant d'une association locale de consommateurs. M. Deleuze indique son accord sur ce point, ainsi que M. Chéron.

M. Beuchon soumet à la CLE cette proposition de modification qui sera soumise au Préfet du Cher.

Elle est adoptée (abstentions : Mme Rivet, Région Centre et les représentants des Préfets du Cher, de l'Allier et de la Région Centre ainsi que du DDT18 et de la DREAL Centre).

2. Projet de SAGE : consultation et enquête publique

M. Lainé s'interroge sur l'examen de l'évaluation environnementale jointe au projet de SAGE. M. Cadoret indique qu'elle a été soumise à l'avis de la CLE le 3 octobre et rappelle que cette évaluation n'aura pas de valeur réglementaire à la différence du PAGD et du règlement.

M. Cadoret présente les étapes à venir pour conduire à l'approbation du SAGE :

- Consultations administratives, en cours jusqu'à la fin du mois de février 2013. Notamment le comité de bassin rendra son avis le 13 décembre.
- La CLE examinera ces avis et modifiera le projet de SAGE en conséquence.
- Enquête publique vers le 15 mai pour une durée allant de 1 à 2 mois.
- A l'issue de l'enquête, la CLE examinera les conclusions du commissaire enquêteur, modifiera le projet de SAGE au besoin puis adoptera le SAGE qui sera ensuite transmis au Préfet.
- Le Préfet aura alors 2 mois pour prendre l'arrêté d'approbation du SAGE ou pour informer la CLE des modifications qu'il demande.

L'objectif est que le SAGE soit approuvé avant la fin de l'année 2013.

M. Beuchon indique que le rôle des élus sera important tout au long de ces phases.

M. Demassol s'interroge sur les procédures de modification du SAGE adopté. M. Beuchon rappelle que le SAGE, une fois approuvé par le Préfet sera opposable. S'il y a des

modifications à conduire, elles le seront de la même manière que lors de l'élaboration. M. Royer indique qu'effectivement l'évaluation environnementale sera à conduire à nouveau.

3. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

3.1. Etat de la ressource en eau et premier bilan 2012

M. Cadoret présente l'état des ressources en eau. M. Louchard le complète avec le bilan des cumuls thermiques et des précipitations.

M. Lainé indique que sur son exploitation les rendements de l'année 2012 sont mauvais : gel pour l'implantation, agresseurs, climat sec : 65 quintaux/ha sur les parcelles non irriguées, environ 100 quintaux sur les parcelles irriguées soit en moyenne 75 quintaux/ha (moyenne à 110 quintaux/ha pour les autres années). Il ajoute qu'il a consommé la moitié du volume attribué pour l'exploitation.

M. Crépin indique que les rendements n'ont pas été bons cette année. Il regrette que l'irrigation soit interdite au moment du passage des seuils de crise et que cela ne semble pas être en accord avec un pilotage de l'irrigation à l'aide d'outils. M. Crépin indique donc qu'il ne pilotera pas au plus juste son irrigation l'année prochaine.

M. Denetière indique que les mesures de restriction sont prises par rapport à l'état des milieux et rappelle l'intérêt d'utiliser des outils de pilotage pour limiter le gaspillage. Il ajoute que le gaspillage n'induit pas l'absence de pilotage précis de l'irrigation peut amener à une aggravation précoce de l'état de la ressource.

M. Beuchon rappelle que la gestion volumétrique comporte deux volets : l'attribution d'un volume d'une part et son ajustement en cours de campagne en fonction de l'état de la ressource d'autre part.

M. Crépin indique qu'il souhaiterait que les volumes attribués soient garantis sans que l'irrigation ne puisse être interdite sans quoi la tentation serait d'arroser pour saturer le sol en eau et remplir la réserve utile.

M. Beuchon estime que cela serait une prise de risque déraisonnable puisqu'en utilisant le droit à l'eau dans sa totalité alors que la plante n'en a pas besoin, cela pourrait amener à l'aggravation de la situation.

M. Beuchon estime que cette gestion volumétrique, telle qu'elle a été arrêtée par la CLE semble la meilleure solution possible compte tenu des caractéristiques du territoire.

M. Saillard indique que ces comportements, qui ont été observés plus en 2011 qu'en 2012, sont compréhensibles mais difficilement cautionnables. Il rappelle que la construction

de retenues permettrait la réduction de l'exposition à l'aléa climatique et l'amélioration de la visibilité à l'échelle de l'exploitation.

M. Beuchon rappelle le rôle du futur représentant du syndicat des irrigants pour convaincre sur le terrain et rappeler l'intérêt général de cette démarche.

M. Foudrat estime que l'arrêt total de l'irrigation est complètement aberrant en considérant que cela encourage la bêtise en empêchant les agriculteurs de gérer leur volume. M. Beuchon rappelle que l'irrigation est possible tant que la ressource le permet.

Mme Rivet précise que les irrigants ont fait un choix technique et que, y compris avec les restrictions, il y a un intérêt économique à irriguer, notamment en considérant les prix des céréales cette année.

M. Crépin estime que l'irrigation constitue un pan de l'économie du département.

M. Barachet estime que la diversification des cultures doit être accentuée pour préserver les ressources en eau.

M. Bougrat souhaite que l'état de la ressource soit connu régulièrement.

M. Saillard indique que pour 2013, 1000 ha de colza ont été détruits. Il est possible qu'ils soient convertis en maïs.

3.2. Reconduction du protocole en 2013

Il est proposé de reconduire le protocole de gestion volumétrique à l'identique pour l'année 2013. M. Cadoret rappelle que l'interdiction d'irriguer au passage du seuil de crise est imposé par le SDAGE. M. Beuchon précise que cela s'applique aussi aux collectivités, notamment pour l'arrosage des pelouses ou aux acteurs économiques (les stations de lavage automobile par exemple).

La CLE émet un avis favorable sur ce point (une abstention : M. Chéron).

M. Saillard souhaiterait savoir s'il est possible d'utiliser les volumes prélevables hiver avant l'approbation tels qu'ils sont définis dans le projet de SAGE.

M. Cadoret indique que cela semble juridiquement délicat.

3.3. Additif SOGREAH

Cet additif a été examiné et validé par le Bureau en décembre 2011. Il a été transmis avec la convocation pour la réunion du 3 octobre.

Afin que les membres de la CLE puissent en prendre complètement connaissance, ce point est ajourné.

4. Rapport d'activité 2012

Ce rapport était joint au dossier de séance.

Il est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne sur le site Internet du SAGE.

5. Travaux en cours

5.1. Syndicat de bassin versant : avancement des études et travaux

Mme Falque et M. Jolivet présentent respectivement l'avancement des démarches sur les bassins Auron-Airain et Yèvre :

- Auron-Airain : l'étude préalable au contrat est entrée dans sa dernière phase dont l'objet est la définition du programme de travaux sur les cours d'eau pour les restaurer.
- Yèvre : les prospections de terrain touchent à leur fin. Le diagnostic du bassin sera connu début 2013.

M. Beuchon souligne la qualité des travaux conduits.

5.2. Partenariats « qualité de l'eau »

Ces deux partenariats sont soutenus financièrement par le Conseil général du Cher.

5.2.1. Nature 18

L'année 2012 a été consacrée à la sensibilisation des communes des bassins de l'Auron et de l'Airain : présentation en comité syndical du SIAB3A, exposition à Dun-sur-Auron. Pour l'année 2013, Nature 18 fera appel à une stagiaire et un service civique volontaire pour conduire la sensibilisation des communes sur le bassin de l'Yèvre notamment.

5.2.2. Chambre d'agriculture

M. Louchard rappelle les actions conduites dans le cadre de ce partenariat en 2012 : publication de 5 articles dans le journal l'information agricole et envoi d'une plaquette aux 1300 agriculteurs du SAGE.

Pour 2013, il s'agira de continuer à accompagner les changements de pratiques au sein des exploitations.

5.3. Questions diverses

M. Barachet souhaite savoir quelle sera la structure porteuse du SAGE lors de sa mise en œuvre.

M. Beuchon indique que, pour des questions juridiques, cette mise en œuvre sera probablement portée par l'Etablissement Public Loire. En effet, le périmètre du SAGE s'étend dans l'Allier et dépasse donc le périmètre d'intervention du Conseil général du Cher, impliquant par-là l'obligation de confier la maîtrise d'ouvrage à l'EPTB compétent, en l'espèce l'EPL. La question de la maîtrise d'ouvrage du SAGE sera évoquée au sein du Conseil général dans les prochaines semaines.

M. Beuchon ajoute que cela ne changera en rien le fonctionnement de la CLE. En attendant, le relais de l'animation du SAGE est assuré par le service de l'eau du Conseil général du Cher.

Liste des personnes présentes

lors de la séance du 28 novembre 2012 à Bourges

Étaient présents ou représentés

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. BERTAUX (Maire de Saint Denis de Palin)
M. BOUAL (Vice-président de la CLE, maire adjoint de St-Germain-du-Puy)
M. CHALOPIN (Maire adjoint de Berry-Bouy)
M. DELEUZE (Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil)
M. FOUDRAT (Maire-adjoint d'Avord)
M. GOUGNOT (Maire de Farges-en-Septaine) POUVOIR à M. DELEUZE
M. JACQUET (Maire de Flavigny) POUVOIR à M. BEUCHON
M. SARREAU (Maire d'Etréchy) POUVOIR à M. BOUAL

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BEUCHON (Président de la CLE, Conseiller général du Cher, canton de Saint Doulchard)
M. PAIN (Conseiller général du Cher, canton de Dun-sur-Auron)
Mme RIVET (Vice-présidente du Conseil régional du Centre)

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. COUADE (Président du SMIRNE) POUVOIR à M. PAIN
M. CRÉPIN (représentant le Président du SIAB3A)
M. HUCHINS (Vice-président de Bourges Plus)
M. NARBOUX (Président du SIAAVY) POUVOIR à M. HUCHINS
M. GOUDY (Vice-président du SMICB)

Représentants de l'Établissement Public Loire :

M. BERNARD (représentant le Président de l'EP Loire)

2^{ème} Collège : rep. d'usagers, d'organismes professionnels et d'associations

M. BARACHET représentant le Président de la Fédération du Cher pour la pêche
M. BOUGRAT représentant Mme la Présidente du Syndicat de la propriété rurale du Cher
M. CHERON représentant le Président de Nature 18
M. LAINÉ représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
M. MÉREAU, Président de l'Agence départementale du tourisme
M. SAILLARD, Président d'AREA Berry
M. le Président de l'association générale pour les marais classés et inscrits de Bourges
POUVOIR à M. CHERON
M. DE MASSOL, représentant M. Le Président de la CCI du Cher
M. Le Président de la Chambre des Métiers POUVOIR à CCI du Cher

3^{ième} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. BESSEY représentant le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Mme DAMPHOFFER représentant le Directeur de l'ARS de la région Centre
M. DENNETIERE représentant le chef de la délégation interrégionale de l'ONEMA
M. FLEUREAU représentant le Préfet du Cher
M. ROYER représentant le directeur de la DREAL Centre
M. MALATRE représentant le DDT18
M. VENTRE représentant le Préfet de l'Allier
M. Le Préfet de la Région Centre POUVOIR à M. ROYER
M. Le DDCSPP 18 POUVOIR à Préfet du Cher

Absents excusés :

M. DUGLERY (Conseiller régional d'Auvergne)
M. RENAUD (Maire de Valigny)
M. ROUSSAT (Conseiller général de l'Allier)
M. ROUZEAU (Maire de Senneçay)

M. Le Président du CRPF Centre – Ile de France
M. Le Président de l'UDAF du Cher

Assistaient également :

M. CADORET (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CG18)
Mme DE LATUDE (Coordinatrice, Nature 18)
Mme FALQUE (Chargée de mission « rivières », SIAB3A)
M. JOLIVET (Chargé de mission « rivières », SIAAVY)
Mme Le PRIOL (Agent de développement, SMICB)
M. LOUCHARD (Conseiller environnement, Chambre d'agriculture du Cher)
Mme MANCIER (Assistante, CG18)
M. ROUSSEAU (Chargé de mission, FDAAPPMA 18)
M. ROY (Chargé de mission « eau », Bourges Plus)
Mme VILLEMEN (Chef du service de l'eau, CG18)